

Siège: Zurich, Suisse

<http://www.honduras-forum.ch/>

UN PARI POUR LE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME AU HONDURAS **Bref rapport de la visite au Honduras du 4 au 11 mai 2015**

Une délégation de huit membres du Forum Honduras Suisse a passé une semaine (du 4 au 11 mai 2015) au Honduras, invitée par des organisations nationales afin d'étudier et documenter la situation actuelle des droits de l'Homme.

Au cours de la visite, les membres de la délégation ont pu réaliser des entretiens avec des représentant-e-s de la société civile et d'organisations nationales et internationales, parmi lesquelles: le Comité de Familles de Détenus Disparus au Honduras (COFADEH), ACI Participa, Eglise Chrétienne AGAPE, Observatoire œcuménique international des droits humains (OEIDH), Centre hondurien de promotion du développement communautaire (CEPHRODEC), Association pour le Développement de la Péninsule de Zacate Grande (ADEPZA), Comité de défense de l'environnement de Valle de Siria, Mouvement indigène indépendant Lenca de La Paz (MILPAH), Projet d'accompagnement international au Honduras (PROAH), Brigades de paix internationales, Responsable national aux droits de l'Homme (CONADEH), ambassade de Suisse, l'EPER et la DDC (bureau de coordination hondurien COSUDE).

Ces rencontres se sont déroulées à Tegucigalpa, capitale du Honduras, ainsi que dans la vallée de Siria, Nacaomé, et la communauté de Zacate Grande.

Au cours de ces rencontres, la délégation a été informée sur le contexte actuel du pays et a pris connaissance des témoignages des victimes de violations de droits de l'Homme. La délégation a pris note à sa grande satisfaction qu'un Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) sera prochainement ouvert à Tegucigalpa, au mois de juin. L'ouverture de ce bureau a été sollicitée par le gouvernement lui-même. Les contributions financières les plus importantes pour le fonctionnement de ce bureau dans la capitale hondurienne seront apportées par les gouvernements suisse et étasunien. La présence permanente du HCDH à Tegucigalpa représente une étape potentiellement importante vers l'amélioration du respect des droits de l'Homme au Honduras. Cependant, afin d'exploiter au mieux ce potentiel, la volonté et la contribution active de la part de tous les secteurs du

gouvernement hondurien seront nécessaires, en coopération avec la société civile et les organismes internationaux.

Les préoccupations principales qui ressortent des entretiens réalisés et des témoignages reçus peuvent être synthétisés de la manière suivante:

CONCENTRATION DE POUVOIR ET AFFAIBLISSEMENT INSTITUTIONNEL

Il existe une forte inquiétude au sujet de la haute concentration de pouvoir au sein de la Présidence de la République, au détriment de l'indépendance des pouvoirs législatif et judiciaire, et en rupture avec le système de contrepoids propre à une démocratie saine. L'élection de la nouvelle Cour suprême en Janvier 2016 sera le test décisif pour savoir quelle direction prendra le pays.

Cette concentration du pouvoir se traduit notamment par l'approbation de lois et décrets exécutifs qui violent les droits de l'Homme (disparition du Ministère des Droits Humains, des Peuples Autochtones; loi d'intervention des communications; Loi des secrets officiels, etc.), intimidation et manque d'indépendance des juges (exemple de la décision de la Cour qui permet la réélection) et politisation du Ministère public. Les espaces de participation prescrits dans certaines lois comme le Conseil National de la Sécurité Intérieure (CONASIN) ne sont pas respectés. Ces espaces permettraient à la société civile de donner son opinion et de prendre des décisions sur des thèmes d'intérêt national, comme celui de la sécurité publique.

Face à cette situation, comme lors de notre visite en 2013, apparaît à nouveau cette question : Le Honduras est-il un état de droit?

MILITARISATION

Lors des entretiens, les personnes nous ont manifesté leur inquiétude au sujet du processus accéléré de militarisation qui s'opère au Honduras, qui apparaît à travers la désignation d'anciens militaires de haut rang à des postes stratégiques dans la fonction publique, comme par exemple la désignation d'un général des Armées au sein du Ministère de la Sécurité; la création de la Police Militaire d'Ordre Public qui a les mêmes attributions que la Police Nationale, la présence permanente et importante de militaires dans la zone du Bajo Aguan, où il existe de forts conflits liés à la propriété de la terre.

Les personnes ont exprimé une inquiétude spécifique au sujet du programme « Gardiens de la patrie », dirigé et organisé par les Forces Armées qui se déroule dans des installations militaires et auquel

participent des milliers d'enfants et de jeunes. Elles se demandent s'il s'agit réellement d'une intervention liée à la conjoncture du pays comme l'a exprimé le gouvernement dans différents forums nationaux et internationaux, ou si avec ce programme son intention est d'installer un processus de militarisation à long terme.

IMPUNITE ET CRIMINALISATION

Les leaders sociaux et défenseurs et défenseuses des droits de l'Homme (DDH) effectuent leur travail dans ce contexte de concentration des pouvoirs, militarisation, politisation et affaiblissement institutionnel des structures étatiques. Elles et ils sont fréquemment victimes de campagnes visant à discréditer leur travail et d'agressions de la part des responsables des violations des droits de l'Homme qu'ils dénoncent.

En 2010, le gouvernement s'est engagé auprès de la communauté internationale, dans le cadre du premier Examen Périodique Universel (EPU) qui a lieu à Genève, en Suisse, à approuver une loi permettant aux DDH de disposer des conditions nécessaires pour pouvoir continuer à exercer leur travail et garantir leur sécurité.

Cette loi a été approuvée par le Congrès de la République en avril 2015, juste avant le second EPU. Le seul objectif était de montrer les efforts faits par le gouvernement auprès du Conseil des Droits de l'Homme. En effet, ses membres n'ont pas pris en compte les propositions faites par les organisations de la société civile spécialisées sur cette thématique et la loi n'a ni été validée par le pouvoir exécutif ni publiée dans le journal officiel La Gaceta.

Le manque de volonté politique pour protéger le travail des organisations sociales et des DDH s'exprime à travers la persécution et la criminalisation dont ils et elles sont victimes.

Voici quelques cas emblématiques:

IMPUNITE DANS LE CAS DE L'ASSASSINAT DE JUAN FRANCISCO MARTÍNEZ : Juan Francisco Martínez était dirigeant du Mouvement indigène indépendant de la Paz (MILPAH) dans la communauté de Tapuyman, dans la municipalité de Santa Elena, La Paz. Il a été assassiné le 5 janvier 2015, apparemment pour s'être opposé à la construction d'un barrage hydroélectrique sur le fleuve Chinacla, projet impulsé par une entreprise dont les propriétaires font partie des hauts cadres du parti politique gouvernant le Honduras. Le fleuve est la source principale d'eau de ce territoire autochtone. Plus de quatre mois après son meurtre, ses circonstances n'ont toujours pas été éclaircies et les résultats de l'autopsie pratiquée par la Direction Générale de Médecine Légale du Ministère Public n'ont pas été remis à sa famille.

IRMA LEMUS: Sous-coordinatrice de l'Observatoire Permanent des Droits Humains du Bajo Aguán (OPDHBA), accusée par l'entreprise «Fondo Ganadero» d'usurpation de terres, vol de bétail, dommages et extorsion. Lors d'une audience le 10 décembre 2014, le juge Fredy Cenén Caballero Núñez, a déclaré un non-lieu en raison du manque de preuves corroborant les accusations.

MARTHA ARNOLD: Présidente de l'Observatoire Permanent des Droits Humains du Bajo Aguán (OPDHBA). En raison du travail qu'elle effectue pour la défense des paysans honduriens du Bajo Aguán, elle a été victime de plusieurs incidents qui ont mis en danger sa vie et celle de sa famille. La Commission Interaméricaine des Droits de l'Homme (CIDH) lui a accordé le 7 avril dernier des mesures de protection afin de préserver sa vie et son intégrité ainsi que celle de ses cinq enfants mineurs.

GLADYS PETRONA LANZA: Présidente du Comité des Femmes pour la Paix “Visitación Padilla”, condamnée à 18 mois de prison par un tribunal pour le délit de diffamation contre Juan Carlos Reyes, ex-directeur de la Fondation pour le Développement du Logement Social, Urbain et Rural (Fundevih), après avoir accompagné une victime de harcèlement sexuel au travail. Gladys Petrona Lanza n'a jamais été détenue : elle a fait appel contre la condamnation et reste en liberté jusqu'à ce que l'appel soit jugé.

JOSE ISABEL MORALES: Membre du Mouvement Paysan Authentique de Revendication de l'Aguán (MARCA), accusé de meurtre et condamné à 17 ans et 6 mois de prison. La Cour Suprême de Justice a ordonné une seconde révision du jugement, en raison de violations graves de procédure. Il est en prison depuis plus de six ans.

LEADERS DU COMITE POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE EL TRÁNSITO, MUNICIPALITE DE NACAOME, VALLE: Accusés d'usurpation pour s'être opposés à l'exploitation illégale d'une mine de métal qui se trouve à cent mètres de la communauté, pollue ses eaux et endommage la structure de ses maisons en raison de l'usage de dynamite.

Après une longue lutte contre la présence de l'entreprise minière, et face aux preuves irréfutables apportées par la communauté, la famille qui exploite la mine a demandé une conciliation, à l'issue de laquelle elle a signé un engagement écrit à fermer définitivement toute activité minière présente et future sur les terrains de sa propriété. Elle autorise également le Ministère Public à réaliser toute action nécessaire pour qu'il se désiste de la poursuite pénale pour usurpation initiée contre les leaders communautaires.

PROJET TOURISTIQUE D'EAUX TERMALES DANS LA VALLEE DE SIRIA: C'est un bon exemple du refus du gouvernement, à différents

niveaux, de consulter les communautés et la société civile en général, sur les projets qui seront exécutés dans leurs territoires. C'est la deuxième fois que la Vallée de Siria est sacrifiée avec des décisions autoritaires. Auparavant, l'exploitation à ciel ouvert de la Mine San Martín avait été autorisée sans en avoir informé la population, ayant pour séquences des maladies physiques de ses habitants, et la pollution des fleuves et des sols.

Les habitants de la nouvelle communauté de Palos Ralos, réinstallée par l'entreprise Minerales Entre Mares S.A, rejettent l'exécution d'un projet touristique soutenu par l'Union Européenne, car ils pensent que cela empêchera l'accès des habitants aux eaux thermales, patrimoine historique de plusieurs communautés de la vallée. Ses eaux sont utilisées pour l'irrigation des terres de nombreuses familles de la région qui se consacrent à la production agricole et à l'élevage.

Il s'agit à nouveau d'une lutte pour l'eau, car si ce projet touristique aboutit, il diminuera fortement les réserves d'eau pour les communautés, comme cela s'est déjà passé quand l'entreprise minière se trouvait dans la région.

LE RÔLE DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE

La délégation adhère au rapport préliminaire de la Commission Interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) de décembre 2014.

La délégation s'est entretenue avec le Responsable national des Droits de l'Homme, Roberto Herrera Cáceres, qui a reconnu que dans le pays, certaines violations des droits de l'Homme sont liées à des actions du gouvernement, mais a assuré que le CONADEH «entreprend des actions importantes pour les surmonter » mais n'a pas de pouvoir coercitif.

En revanche, les organisations de la société civile intégrées à la Plateforme EPU ont mis en évidence la faiblesse des mesures de l'État hondurien pour protéger les droits de l'Homme de l'ensemble de sa population, plus spécifiquement les représentants les plus vulnérables comme les enfants migrants, la communauté LGBT, les femmes, les autochtones et les DDH.

La délégation s'inquiète des déclarations du gouvernement hondurien dans le cadre de l'Examen Périodique Universel, qui a eu lieu le 8 mai 2015 à Genève, selon lesquelles la majorité des recommandations ont été suivies d'actions. Durant toute notre visite nous avons en effet pu constater une détérioration de la situation des droits de l'Homme. Le rapport présenté par le gouvernement hondurien vante des réussites difficiles à vérifier.

Ces déclarations sont à considérer dans le contexte actuel où les organisations de défense des droits de l'Homme ont été accusées par des membres des plus hautes sphères du pouvoir exécutif de mener une campagne pour porter atteinte à l'image du pays à travers leur dénonciation sur le plan international des violations des droits de l'Homme perpétrées dans le pays.

Par conséquent nous demandons l'accompagnement de la communauté internationale, particulièrement de l'Union Européenne et de la Suisse, dans l'effort visant à ce que l'État du Honduras suive et mette en œuvre les recommandations exprimées lors du second Examen Périodique Universel.

Forum Honduras Suisse

Bernardo Erni, Miembro responsable du "Forum Honduras Suiza", Christina Erni, Gregor F., Hans Christoph Jost, Margrit Jost, Max Rechsteiner, Thomas Studer

Contact: bernardo.suiza@gmail.com ; <http://www.honduras-forum.ch/>